

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2025-06-T1

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 17 janvier 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 16

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE . . Mme Colette BONNIN ; Mme Myriam RAFFARA ; Mme Géraldine BALLIGAND

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Christian GORISSE donne pouvoir à M. Benoit SECHET ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Hélène DROMARD ; M. Vincent FRIDRICI

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY ET L'ASSOCIATION ODYNEO

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Écully souhaite soutenir l'action du Centre Louise Coucheroux, notamment dans sa dynamique d'ouverture sur l'extérieur, la lutte contre l'isolement et la promotion de l'inclusion sociale.

Dans cette optique, une collaboration est envisagée avec l'association ODYNEO, qui œuvre à l'inclusion des personnes porteuses de handicap neuromoteurs, neurodéveloppementaux notamment à travers des temps conviviaux et ludiques.

La convention de partenariat ci-annexée vise à organiser des ateliers inclusifs, par exemple via les jeux de société, réunissant les résidents du Centre Louise Coucheroux et les participants de l'association ODYNEO.

Les objectifs sont de regrouper, sensibiliser et soutenir les personnes concernées par les handicaps neuromoteurs, neurodéveloppementaux et autres formes de handicap, en visant leur meilleure intégration sociale, l'amélioration continue de leur accompagnement, la promotion de la solidarité familiale et la défense de leurs droits.

Le CCAS s'engage via la mise à disposition des locaux du Centre Louise Coucheroux pour l'accueil des ateliers et la promotion de ceux-ci auprès des résidents pour favoriser les temps collectifs.

L'association ODYNEO sera quant à elle responsable de l'organisation et de l'animation des ateliers, garantissant la sécurité et du bien-être des participants.

Considérant que la proposition de partenariat autour d'activités ludiques portées par l'association ODYNEO permet de contribuer à l'ouverture du Centre Louise Coucheroux, la lutte contre l'isolement et la préservation des liens sociaux.

Considérant que le CCAS d'Écully estime nécessaire de construire une relation stable avec les associations qui s'inscrivent avec leurs projets dans la dynamique de développement du territoire.

Il est proposé de conclure une convention entre le CCAS d'Écully, et l'association ODYNEO au titre de la mise en œuvre d'activités inclusives à destination des personnes en situation de handicap mental accompagnés par l'association et les résidents du Centre Louise Coucheroux pour une durée d'un an à compter de la notification de cette décision (annexe n°06_ANNEXE CONVENTION_CCAS_ODYNEO).

.....-.....-.....-

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour

- **Valide la signature de la convention de partenariat avec l'association ODYNEO telle que jointe en annexe.**
- **Autorise le Président du CCAS ou son représentant à signer la dite convention.**

A Écully, le

Certifié exécutoire le

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Laure DESCHAMPS